

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2025

Le 20 mai 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Vincent REBILLARD, Maire.

Convocation : 16 mai 2025

Étaient présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT

Absente excusée : Valérie RENOUL

Secrétaire de séance : Marie-France MATAGNE,

Conseillers en exercice : 08

Quorum : 05

Présents : 07

Votants : 07

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2025 est approuvé sans observations.

- CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA FALAISERIE

Délibération n°2025.05.20-01

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux du lotissement Les Jardins de La Falaiserie sont achevés et que tous les lots sont vendus. Il en résulte un excédent de 11 516,61 €. Il y a donc lieu de clôturer le budget annexe et de reverser l'excédent sur le budget principal, exercice 2025.

Le conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de clôturer le budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie ;
- Demande le transfert de l'excédent de 11 516,61 € au budget principal sur l'exercice 2025. La dépense sera constatée au chapitre 65, compte 65822 du budget annexe et la recette au chapitre 75, compte 75821 du budget principal ;
- Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions pour exécuter la présente délibération.

- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE DE LA FLEUR DE LYS

Délibération n°2025.05.20-02

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Agence technique départementale du Lion d'Angers, avait présenté un projet d'aménagement de la RD187, rue de la Fleur de Lys pour la sécuriser.

Sur ce projet d'aménagement, l'entreprise DURAND propose un devis de travaux de 8 358,45 € HT soit 10 030,14 € TTC si ces travaux sont réalisés pendant ou dans la continuité de l'aménagement du centre bourg.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur ce devis.

Le conseil municipal ;

Après avoir pris connaissance du plan d'aménagement et du devis ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide la réalisation des travaux de sécurisation de la rue de la Fleur de Lys, RD187
- Accepte le devis n°24D0395/02-02/2 de l'entreprise Luc DRUAND (49-Longuenée-en-Anjou) pour un montant de 8 358,45 € HT soit 10 030,14 € TTC
- Inscrit la dépense au chapitre 21, compte 2151 (réseaux de voirie).

- BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Délibération n°2025.05.20-03

Le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget principal en section d'investissement pour :

- transférer les frais d'étude d'aménagement du centre bourg du chapitre 20 au chapitre 23 car les

travaux sont commencés : il s'agit des restes à réaliser de maîtrise d'œuvre (8 767,20 €).

- permettre la réalisation des écritures d'ordre de sortie d'actif suite à la vente d'une portion de chemin de halage au Département, pour l'euro symbolique. La valeur du bien était de 4 000,97 € : 3 176,69 € pour l'aménagement d'un embarcadère à canoës et 824,28€ pour la valeur du terrain. Pour les ventes à l'euro symbolique, les écritures d'ordre se réalisent par une subvention d'équipement qui fera l'objet d'un amortissement.

Investissement							
Dépenses				Recettes			
chap.	compte	libellé	montant	chap.	compte	libellé	Montant
20	203	Frais d'études, de recherches...	-8 767,20	041	2118	Autres terrains	825,00
23	231	Immobilisations corporelle en cours	8 767,20		2138	Autres constructions	3 177,00
041	204412	Subventions d'équipement en nature : bâtiments et installations	4 002,00				
TOTAL			4 002,00	TOTAL			4 002,00

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte les décisions modificatives n°1 au budget principal 2025.

- Décisions prises par le Maire par délégation

- Vente le 06/05/2025 d'une concession n°202 de 2 m² à M. Lionel de Messey pour une durée de 50 ans.
- Décision n°2/2025 le 15/05/2025 : Souscription d'une ligne de trésorerie de 100 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine d'une durée de 12 mois, taux variable Euribor + 0,50 %, commission d'engagement 0,20 % l'an.

- QUESTIONS DIVERSES

* Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg

Ce point été abordé avant l'ouverture de la séance de conseil municipal en présence de Mme Valérie RENOUL qui a dû s'absenter pour raisons personnelles à 20h30.

Concernant les travaux d'aménagement du Centre bourg, il est reproché le fait que les bordures situées le long de l'église soient en ciment et non en pavés. De même devant l'église, c'est du béton, pas du pavé.

Il est indiqué que le CCTP (cahier des charges) est appliqué. Le nombre de pavés a été réduit pour cause de prix. Les bordures qui devaient être récupérées étaient pour des projets futurs de la commune, pas pour une réutilisation sur le chantier. Seuls les pavés qui pouvaient être réutilisés, seraient réemployés.

* Pontons

La commune a reçu une demande d'un futur habitant pour stationner son bateau sur un ponton communal. Or le grand ponton est déjà complet avec les bateaux d'Anjou Sport Nature et 2 autres bateaux.

Il avait été demandé que le stationnement 48h sur le grand ponton soit déplacé sur le petit ponton. Il faut être vigilant sur le tirant d'eau du petit ponton qui n'est pas le même que le grand ponton. S'il y avait un problème, qui est responsable ? Une proposition de vente du grand ponton à Anjou Sport Nature était restée sans réponse.

Il pourrait être envisagé de déplacer le grand ponton plus haut et d'y installer des catways avec mise en place des normes de sécurité (bouées, gilets).

Se pose également la question de la gratuité du stationnement. La commune a à sa charge les frais d'entretien des pontons.

Le Département, service rivière, va être questionné sur ce sujet.

*** Proposition de mutuelle pour les habitants par Axa**

Axa demande aux communes de mettre à disposition une salle pour proposer leur offre « Ma protection pour votre commune » aux habitants. Cette question avait déjà été abordée l'an dernier, et le conseil avait répondu qu'il ne souhaitait pas répondre favorablement pour ne pas faire de favoritisme. Axa a répondu qu'ils étaient prêts à ce qu'il y ait de la concurrence. C'est à la commune de contacter d'autres mutuelles. Est-ce que ce ne serait pas bien de voir cette question à l'échelle de la CCVHA ?

Le conseil pense que ce n'est pas une mauvaise idée mais il faudrait un panel significatif de mutuelles et il faudrait rappeler le jour de la réunion que tout engagement peut être remis en cause dans les 14 jours. Cela pourrait être proposé pour début 2026. Il va falloir sonder d'autres mutuelles pour savoir si elles sont prêtes à venir... Est-ce le rôle de la commune d'organiser cela ?

- **CCVHA-Commission CIAS-Solidarité** (Marie-France MATAGNE) : Mme MORILLE est venue présenter l'association Itia qui a pour mission de remobiliser les personnes de plus de 25 ans sans solutions. Il faut repérer les jeunes sans emploi, non inscrits à France Travail pour les remobiliser, leur redonner confiance en eux pour aller vers l'emploi. Les jeunes peuvent s'adresser librement à l'association. Ils doivent être volontaires et doivent être situés dans des secteurs ruraux ou périurbains. Le repérage est également réalisé au niveau des associations, CCAS, banques alimentaires. Les membres d'Itia accompagnent physiquement ces personnes dans leurs démarches. L'expérience va être menée pendant 3 ans.
 - **CCVHA-Commission économie** (Pascal VANDERGUICHT) : il a été question de l'implantation dans les zones d'aménagement concertées : la Biocoop va s'y installer ; le Lidl va se développer. Les zones de Bécon et Châteauneuf sont complètes et toute extension est contrainte par le ZAN. Une réflexion est en cours sur l'agrivoltaïsme : questionnement de la rentabilité par rapport à l'usage de la terre... à long terme. Une charte pourrait être mise en place au niveau de la CCVHA sur cette logique de surface. Il a également été question de la transmission des exploitations agricoles.
 - **SIUP** (Jérémy DERSOIR) : le prochain comité syndical a lieu le 26 juin, une semaine après le conseil d'école. Il faut faire attention aux effectifs : une classe de 14 s'en va et il y aura une autre vague de départs dans quelques années. La réunion de bilan pour l'accueil périscolaire avec Anjou Sport Nature n'a pas encore eu lieu. Aucune date n'est proposée.
 - **CCVHA-Commission Culture** (Ghislaine BOURGEAIS) : la prochaine Fabrique territoriale aura lieu le 3 juillet. A été revu l'intérêt communautaire pour une réactualisation par rapport au projet de territoires : mise en place de fiches action pour le projet culturel de territoire, dans l'idée de la perspective des échéances 2026.
- Bibliothèque** : Avec la mise en place de la carte unique, il est constaté une hausse des lecteurs sur le territoire. Il a été positionné un spectacle à la bibliothèque de La Jaille-Yvon les 3 ou 4 avril 2026 (petite jauge). Cela permettrait de valoriser la bibliothèque, mais il est possible que ce soit à l'Espace Henry de Messey si une plus grande capacité est nécessaire.

- Dates à retenir :

- * Prochaine séance de conseil municipal : mardi 1^{er} juillet. En amont, à 19h30 aura lieu une présentation de M. Hervé PRUNALT, conseiller en énergie au SIEM, sur la présentation d'un prédiagnostic pour le chauffage des bâtiments communaux.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 20 mai 2025

Membres du conseil municipal présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

2025.05.20-01 : Clôture du Budget annexe du lotissement Les Jardins de La Falaiserie

2025.05.20-02 : Travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la Fleur de Lys

2025.05.20-03 : Budget principal : décisions modificatives n°1

Le Maire,
Vincent REBILLARD



Le secrétaire de séance,
Marie-France MATAGNE

